



Chemise polo unisexe ornée d'un écusson

Description d'achat



Fichier n° : CBSA/ASFC-2013-05-120
Émis le : 2013-07-24

DESCRIPTION D'ACHAT

CHEMISE POLO UNISEXE ORNÉE D'UN ÉCUSSON

1. PORTÉE

La présente description décrit les exigences relatives aux matériaux, au modèle, à la confection et à l'inspection d'une chemise polo de polyester et coton unisexe orné d'un écusson héraldique, qui est destiné aux agents des services frontaliers (ASF) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

2. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 2.1. CONCEPTION - Une chemise polo à manches courtes de l'ASFC de couleur bleu foncé confectionnée selon un procédé de tricotage. La chemise doit être garnie d'un col en tricot plat et de manches en tricot plat dotées d'une ouverture à patte avec bouton. L'écusson héraldique de l'ASFC doit être brodé sur le devant de la chemise polo et le nom de l'Agence et mot-symbole «Canada» doit être brodé sur l'ourlet à la base des manches. Tous les polos doivent être confectionnés en fonction du tableau des mensurations et des dessins fournis en pièce jointe, qui font partie intégrante du présent document.
- 2.2. Tous les articles ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.
- 2.3. En cas d'incohérence entre les documents contractuels, la description d'achat, les dessins ou les échantillons réglementaires, l'ordre de préséance est le suivant :
 - I) le contrat
 - II) la description d'achat
 - III) les dessins
 - IV) l'échantillon réglementaire

3. ÉCHANTILLON RÉGLEMENTAIRE

S'il est disponible, un échantillon réglementaire portant le numéro de la description d'achat indiqué dans le contrat sera fourni au soumissionnaire retenu. Cet échantillon réglementaire doit constituer la norme pour les propriétés qui ne sont pas précisées dans la présente description d'achat. En cas d'écart entre l'échantillon et la description d'achat, cette dernière aura préséance, à moins d'indication contraire sur l'étiquette de l'échantillon réglementaire.

L'échantillon réglementaire sera expédié « port payé » et devra être retourné « port payé ».

Le fabricant doit retourner l'échantillon réglementaire à l'ASFC dans le même état qu'il l'a reçu. Tout échantillon réglementaire perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique, sinon l'ASFC doit être remboursée pour le coût d'un article de remplacement acceptable.

4. NORMES APPLICABLES

- 4.1. CAN/CGSB, 4.2, Méthodes pour épreuves textiles.
- 4.2. CAN/CGSB 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester.
- 4.3. CAN/CGSB 4.131-94, Fil en fibres de polyester.
- 4.4. ISO 4915:1991 Textiles - Types de points.
- 4.5. ISO 4916:1991, Textiles - types de coutures.
- 4.6. CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1. MATÉRIAUX

- 5.1.1. Tissu extérieur - Un tissu de couleur bleu marine foncé prérétréci constitué à 65 % de polyester et à 35 % de coton qui a été confectionné selon un procédé de tricotage de 170 à 180 jauges par mètre carré. Le tissu extérieur doit répondre aux critères énoncés ci-dessous et doit correspondre en tout point au tissu extérieur de l'échantillon réglementaire.

	SPÉCIFICATION	MIS À L'ESSAI CONFORMÉMENT À LA NORME CAN-2-4.2
Changement dimensionnel au blanchissage domestique <i>Après 5 cycles</i>	Chaîne 5 % (max.) Trame 5 % (max.)	Méthode 58-2004,3,E,2
Solidité de la couleur à la lumière	Au moins égale à la norme AATCC L4	Méthode 18.3-97
Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur et tachage - indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 19.1-2004 Essai no 2
Solidité de la couleur à la sueur	Changement de couleur et tachage (acidité et alcalinité) - indice 3 ou plus de l'échelle des gris	Méthode 23-M90
Boulochage	Ne doit pas être inférieur à l'étalon 3 après 20 minutes	Méthode 51.2-M87

- 5.1.2. Col - Le col doit être taillé dans un tricot plat sans bouclettes, disponible sur le marché, de couleur assortie au tissu extérieur. Le col doit correspondre en tout point à celui de l'échantillon réglementaire.
- 5.1.3. Bords-côtes de manche (manchettes) - Les bords-côtes doivent être taillés dans un tricot plat sans bouclettes, disponible sur le marché, de 2,5 cm (un pouce) de largeur et de couleur assortie au tissu extérieur et aux bords-côtes. Les manchettes doivent correspondre en tout point à celles de l'échantillon réglementaire.
- 5.1.4. Ruban de renfort - Le ruban de renfort doit être confectionné dans le tissu extérieur exigé au paragraphe 5.1.1 et avoir une largeur de 1 à 1.5 cm ($\frac{3}{8}$ po - $\frac{1}{2}$ po) une fois posé.
- 5.1.5. Fil - Le fil utilisé pour toutes les piqûres et coutures doit être de couleur bleu marine assortie au tissu extérieur et comporter une âme de multifilaments continus de polyester entourée d'un guipage de fibres de polyester R27 tex conformément à la norme CAN/CGSB 4.131 93 ou de fibres de polyester R27 tex conformément à la norme CAN/CGSB 4.139 94.
- 5.1.6. Fils de broderie : Fil retors en rayonne viscosse pour broderie Schiffler, fini lustré, masse linéique de 99 dtex/2 à 167 dtex/2. Il est acceptable d'utiliser un fil de polyester équivalent.
- 5.1.7. Boutons - Quatre (4) boutons (3 sur la patte de boutonnage devant et 1 de rechange). Les boutons doivent avoir quatre trous, 20 ligne en composition de plastique, qui correspond au matériel de la coque.

6. CONSTRUCTION GÉNÉRALE

- 6.1.1. Coupe - Le corps de la chemise polo peut être taillé avec ou sans coutures latérales pourvu que les dimensions du vêtement fini respectent les exigences du tableau des mensurations. On prendra soin de ne pas étirer le tissu en ligne droite ou à l'oblique pendant la coupe afin de préserver la symétrie. La coupe sur la ligne de pli est acceptable pourvu que le pli ne paraisse pas sur le vêtement fini.
- 6.1.2. Piqûres et coutures - Réalisées à l'aide du fil exigé, les piqûres et coutures doivent avoir au moins quatre (4) points et au plus cinq points et demi (5 1/2) par centimètre. Toutes les piqûres et coutures doivent être conformes au type de points décrit dans la norme ISO 4915. L'assemblage du corps de la chemise polo et de la manche doit être effectué au moyen de points de surjet de type 512. La piqûre de l'ourlet au bas et de l'ourlet de la manche doit être effectuée à l'aide du point de recouvrement de type 406. La piqûre du ruban de renfort à l'encolure doit être effectuée au point de chaînette de type 401 à deux rangées. Le début et la fin de toutes les piqûres et coutures doivent être arrêtés par des points arrière et une bride d'arrêt à moins d'être fixés solidement par une autre piqûre ou couture. Les bords doivent être adéquatement préparés avant d'être cousus, repliés et piqués. Il faut prendre soin de réduire au minimum les fronces et le godage inesthétiques des piqûres et coutures.

7. CONSTRUCTION

- 7.1.1. Corps - Les panneaux du devant et du dos doivent être taillés dans le tissu exigé au paragraphe 5.1.1. Le devant, le dos et les manches doivent être cousus ensemble à l'aide du point de surjet de type 512, en laissant une réserve de couture d'au moins 6mm (1/4po) de largeur. Le devant et le dos doivent être cousus ensemble aux épaules et consolidés au dos de l'encolure à l'aide d'un ruban de renfort, comme il est prescrit en 5.1.4, pour empêcher l'étirement du tissu. Le ruban de renfort doit être posé après que les coutures des épaules et de l'encolure ont été réalisées.
- 7.1.2. Patte frontale - La patte frontale doit avoir les mêmes dimensions que sur les images fournies et doit être taillée dans le tissu exigé au paragraphe 5.1.1. Elle doit être ornée à la droite de trois boutons cousus répondant aux exigences énoncées au paragraphe 5.1.7 et à la gauche de boutonnières de taille correspondant à celle d'un bouton 20ligne. Sa forme et ses dimensions doivent correspondre en tout point à la forme et aux dimensions de celle de l'échantillon réglementaire.
- 7.1.3. Col - Le col taillé dans le tissu exigé au paragraphe 5.1.2 doit être cousu le long de la ligne de col et stabilisé au dos en apposant le ruban de renfort exigé au

paragraphe 5.1.4 pour ne pas étirer le tissu. Le col et la ligne de col doivent correspondre en tout point à ceux de l'échantillon réglementaire.

7.1.4. Manches - Les manches doivent être confectionnées dans le tissu extérieur exigé au paragraphe 5.1.1 et doivent être posées à l'endroit où sont situées les ouvertures pour les bras du chemise polo. Le nom de l'Agence doit être brodé sur l'ourlet au bas des manches, comme illustré par les dessins. Les manchettes exigées au paragraphe 5.1.3 doivent être cousues au bas des manches à l'aide d'un point surjet. Les manches doivent être en tous points identiques à celles de l'échantillon réglementaire.

7.1.5. Coutures - assemblage, manches, dessous de bras et côtés - L'assemblage doit être fait à l'aide du point de surjet de sécurité de type 512. La manche doit tout d'abord être cousue à l'emmanchure, puis la couture sous les bras et la couture latérale doivent être réalisées en une seule opération.

7.2. BRODERIE:

7.2.1. L'écusson héraldique de l'ASFC et les mots « Canada Border Services Agency/Agence des services frontaliers du Canada » doivent être brodés sur la chemise polo à l'aide des fils exigés au paragraphe 5.1.6. Des dessins peuvent vous être fournis si vous en faites la demande auprès de l'autorité technique de l'ASFC. Le produit fini doit être en tout point identique à l'échantillon réglementaire et aux dessins.

7.2.2. Couleurs de la broderie:

- GRIS : PANTONE COOL GREY 3C
- ROUGE : PANTONE 032C
- OR : PANTONE 123C
- NOIR: PANTONE BLACK C
- VERT: PANTONE 334C
- BLEU: PANTONE 532C
- BLANC PANTONE
- MARINE : COULEUR IDENTIQUE À CELLE DE L'ÉTOFFE EXTÉRIEURE

- 7.2.3. Broderie sur le devant : Doit être de l'un des deux styles indiqués (anglais d'abord et français d'abord). Le texte approprié doit être brodé directement sur la manche de chemise positionnée selon les dessins.

Manches droite :

- mot-symbole «Canada»



Manches gauche :

- Agence texte et le drapeau du Canada avec Anglais et française premières premières options.



Anglais première



Française premières

8. ÉTIQUETTES

- 8.1. Toutes les étiquettes doivent être bilingues. Le texte sur les étiquettes doit être inscrit à l'encre permanente de couleur contrastante qui doit demeurer visible et résister à au moins quarante.
- 8.2. Étiquettes d'identification
- Désignation de la taille (indiquée dans les documents contractuels)
 - Teneur en fibres
 - Nom du fabricant et numéro de contrat
 - Numéro de fiche d'article (indiqué dans les documents contractuels)
- 8.3. Instructions de nettoyage
- Lavage machine - eau froide (30 °C)
 - Ne pas javelliser
 - Séchage par culbutage - à basse température
 - Repassage à vapeur - à moyenne température

9. INSPECTION TECHNIQUE

L'entrepreneur est tenu d'effectuer les inspections et les essais requis pour démontrer que les produits et services fournis sont conformes aux exigences de la présente description d'achat. L'entrepreneur peut y parvenir en effectuant les essais prescrits ou en démontrant à la satisfaction de l'autorité technique de l'ASFC qu'il respecte la description d'achat et le procédé de fabrication. L'entrepreneur peut faire appel à des installations d'essai des textiles indépendantes certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025 et acceptables pour l'autorité technique de l'ASFC. Les documents attestant la certification sont requis.

L'autorité technique de l'ASFC se réserve le droit de procéder à toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les produits et les services fournis sont conformes aux exigences prescrites. Aux fins d'inspection, une partie de chaque expédition, ne dépassant pas deux pour cent ou deux articles de chaque envoi de moins de cent articles, peut être soumise à des essais pouvant les détruire. Si les résultats de ces essais sont inférieurs ou non conformes aux exigences de la norme, tous les articles détruits lors des essais doivent être remplacés, aux frais de l'entrepreneur, par d'autres articles conformes aux critères de qualité établis. La totalité de la livraison livrée peut également être refusée s'il s'avère que des articles précédemment rejetés à cause de défauts non réparables sont de nouveau soumis aux fins d'inspection.

L'entrepreneur sera immédiatement avisé si certains articles ne sont pas acceptés et ces articles lui seront réexpédiés à ses propres risques et frais.

10. LIVRAISON, EMBALLAGE ET MARQUAGE DES CONTENANTS

Il incombe au fabricant de faire en sorte que les marchandises soient adéquatement conditionnées de manière qu'elles puissent être livrées sans être endommagées. Toute marchandise reçue qui est endommagée sera retournée au fabricant pour remplacement à ses frais.

L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent satisfaire aux exigences de l'appel d'offres.

Un bordereau de marchandises portant la liste du contenu doit accompagner chaque livraison.

L'entrepreneur doit aussi indiquer clairement à l'extérieur de chaque conditionnement (boîte) les renseignements suivants :

- Taille
- Numéro de fiche article
- Quantité d'articles de chaque taille contenue dans la boîte
- Numéro de contrat

11. APPENDICES

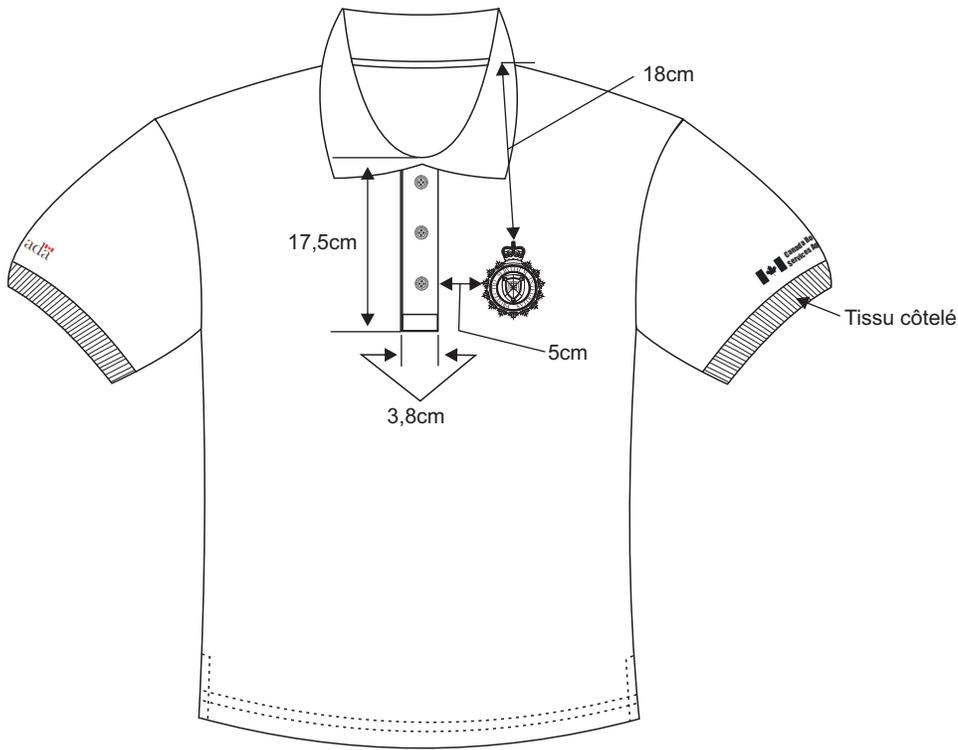
TABLEAU DES MENSURATIONS

DESSINS - Appendice A

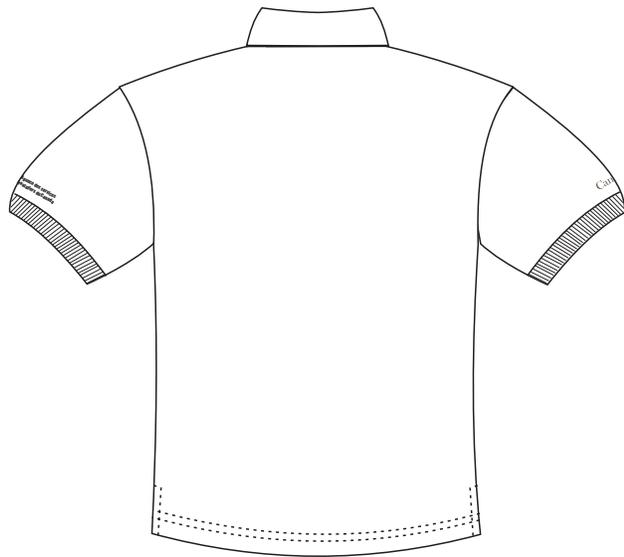
TABLEAU DES MENSURATIONS - CHEMISE, POLO, ÉCUSSON, UNISEXE

DÉSIGNATION DE LA TAILLE	MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT									
	Poitrine		Demi-tour de poitrine		Demi-tour au bas (ourlet)		Longueur du dos - Col à ourlet		Longueur de manche - De l'épaule au bas de la manchette		Longueur d'épaule	
	POUCES	CM	POUCES	CM	POUCES	CM	POUCES	CM	POUCES	CM	POUCES	CM
Très Petit	30" - 32"	76.25 - 81.25	18	45.7	18	45.7	27	68.5	7 ½	19	5 ⅝	14.25
Petit	34" - 36"	86.25 - 91.5	20	50.8	20	50.8	28	71	7 ¾	19.75	6	15.25
Medium	38" - 40"	96.5 - 101.5	22	55.8	22	55.8	29	73.5	8	20.25	6 ⅜	16.25
Large	42" - 44"	106.5 - 111.75	24	61	24	61	30	76	8 ¼	21	6 ¾	17
X Large	46" - 48"	116.75 - 122	26	66	26	66	31	78.5	8 ½	21.5	7 ⅛	18
2X Large	50" - 52"	127 - 132	28	71	28	71	32	81	8 ¾	22.25	7 ½	19
3X Large	54" - 56"	137 - 142.25	30	76	30	76	33	83.75	9	23	7 ⅞	20
4X Large	58" - 60"	147.25 - 152.5	32	81.25	32	81.25	34	86.25	9 ¼	23.5	8 ¼	21
5X Large	62" - 64"	157.5 - 162.5	34	86.25	34	86.25	35	89	9 ½	24	8 ⅝	22
Prise de mensurations			A		B		C		D		E	
Tolérances ±			½	1.3	½	1.3	½	1.3	¼	.6	¼	.6

ANNEXE A
Chemise Polo Unisexe Ornée d'un Écusson
CBSA/ASFC-2013-05-120
Dessin 1



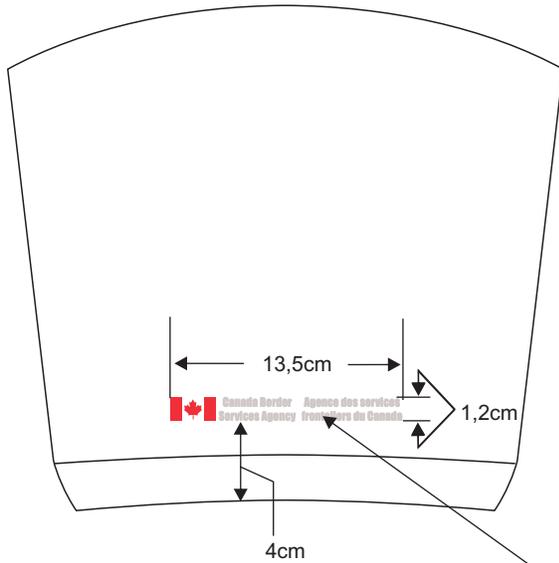
Vue de face



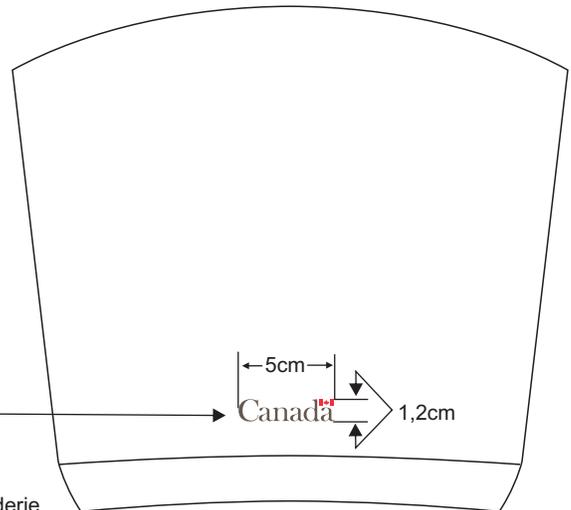
Vue du devant

NON À L'ÉCHELLE

ANNEXE A
 Chemise Polo Unisexe Ornée d'un Écusson
 CBSA/ASFC-2013-05-120
 Dessin 2

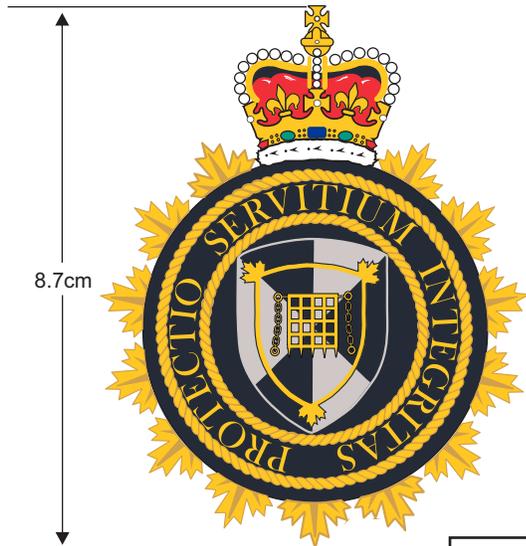


Manche gauche (affichage de broderie)

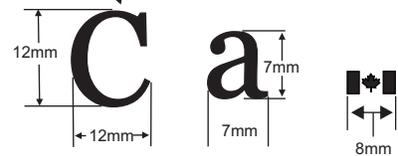


Manche droite (affichage de broderie)

Broderie
 Drapeau - Rouge Pantone 032C
 Texte - Gris Pantone Cool Grey 3C



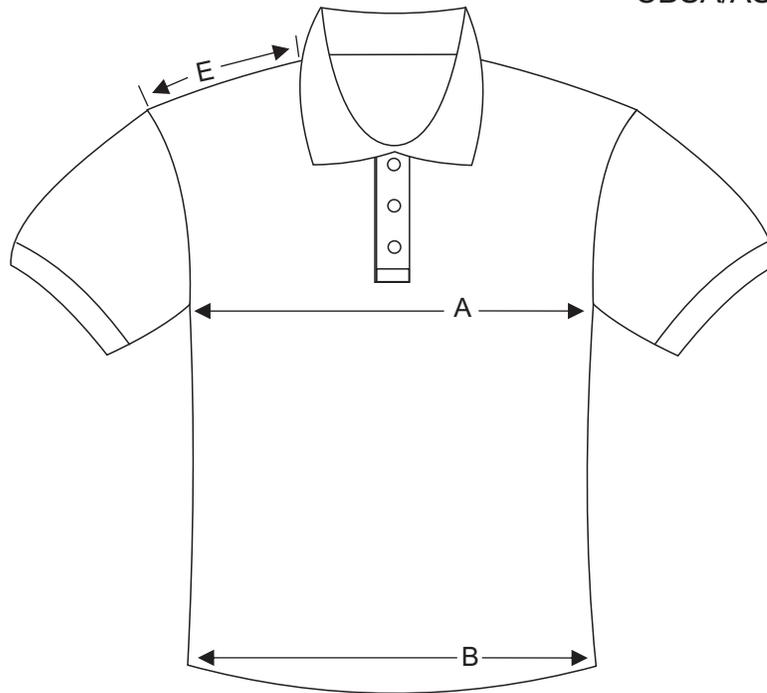
Police : Calson
 2D Flat EMB



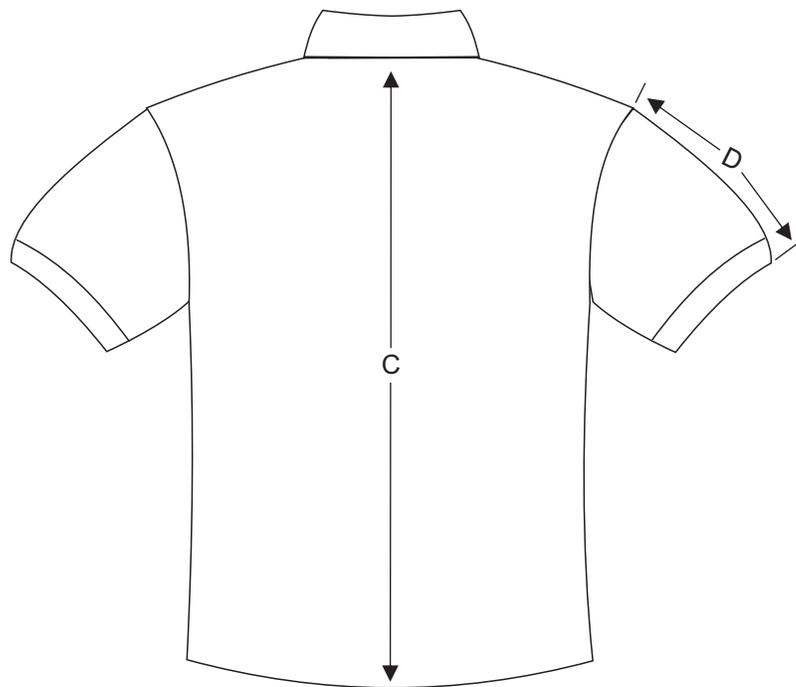
- GRIS: PANTONE COOL GREY 3C
- BLEU: PANTONE 532C
- OR: PANTONE 123C
- OR: PANTONE 7407C
- ROUGE: PANTONE 032C
- BLANC: PANTONE WHITE
- BLEU: PANTONE 287C
- VERT: PANTONE 334C
- NOIR: PANTONE BLACK C

NON À L'ÉCHELLE

ANNEXE A
Chemise Polo Unisexe Ornée d'un Écusson
CBSA/ASFC-2013-05-120
Dessin 3



Vue de face



Vue du devant

NON À L'ÉCHELLE